



Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne

Que fait une AMAP ?

Elle définit un partenariat entre des consommateurs et des producteurs pour une durée déterminée.

Comment ?

Par la signature d'un contrat où chacun s'engage :

- œ Le producteur à fournir des produits de saison de qualité sanitaire et gustative conformes au label BIO ou sans label mais avec une totale transparence sur son mode de production, au plus près des critères de l'agriculture paysanne.
- œ Le consommateur s'engage à acheter au juste prix fixé pendant toute la durée du contrat, il est solidaire du paysan dans les aléas de la production.

Pourquoi ?

- œ Permettre la rencontre des paysans et des consommateurs.
- œ Permettre une agriculture de proximité et assurer une sécurité financière à des producteurs qui s'engagent dans une démarche d'agriculture durable.
- œ Favoriser l'accès à une alimentation de qualité.

Lexique :

Un AMAPIEN est un adhérent à une AMAP qui se réfère à la Charte des AMAP revue en 2014

Un CONSOM'ACTEUR est un Amapien engagé par contrat avec un ou plusieurs paysans

Un PAYSAN est un producteur qui a une démarche respectueuse de l'environnement, du bien être animal et d'une éthique sociale.

COMMENT FONCTIONNE L'AMAP du PAYS FORT POUR LE CONSOMMATEUR ?

Si vous choisissez d'adhérer à l'AMAP ainsi qu'à sa philosophie, vous remplissez un bulletin d'adhésion et vous réglez la cotisation annuelle d'un montant de 10 euros.

En adhérant, vous vous engagez auprès d'un ou plusieurs producteurs avec lesquels vous souhaitez passer un contrat. Ceux-ci s'engagent à livrer leur production à un coût constant pendant toute la durée du contrat.

Le consommateur pré-finance une partie des productions.

Les livraisons sont hebdomadaires, mensuelles ou trimestrielles en fonction des productions et des saisons.

C'EST UN PARTENARIAT SOLIDAIRE, LOCAL, CONTRACTUALISE ET SANS INTERMEDIAIRE COMMERCIAL.

Les chèques sont toujours établis au nom du producteur ; l'AMAP ne prend aucun pourcentage sur les ventes.

Seuls les cotisations et les dons permettent à l'AMAP d'organiser des manifestations de sensibilisation aux problématiques de l'agriculture et de l'alimentation avec les enjeux climatiques, économiques et sociaux tant au plan local que mondial. Par exemple l'AMAP du PAYS FORT relaie chaque année le Festival AlimenTerre.

L'AMAP c'est aussi la convivialité que nous souhaitons retrouver dès que les conditions sanitaires le permettront.

Distribution des paniers

La livraison **hebdomadaire** concerne le **maraîchage**.

La livraison **mensuelle** (Le 4ème vendredi) est toujours un temps fort dans la vie de l'association. Elle concerne les **volailles, œufs de poule ou de cane**.

Les livraisons **trimestrielles** concernent les **pâtes, les truites, le miel et les légumes secs**, elles seront effectuées systématiquement le 4ème vendredi des mois mentionnés sur le contrat.

Les producteurs engagés avec l'AMAP

LEGUMES SECS, GRAINES DE CHANVRE, QUINOA

GAEC Hofstede

Adresse : Mon Cher Bio Ferme de la Garenne 18800 Baugy

Tél : 06 98 21 16 91

Mail : whofstede@yahoo.fr

MARAICHAGE

Les jardins des Cœurs Nichant Emmanuel LEBRUN

Adresse : 4 grande rue 18260 Thou

Tél : 06 84 17 70 40

Mail : manu.lebrun@laposte.net

MIEL

L'abeille de Sologne, Denis Lucas

Adresse : 19 rue André Chenier 18000 Bourges

Tél : 06 33 70 09 76

Mail : denlucas@orange.fr

OEUFs DE CANES

Les canes du Val de Loire, Jordan Belgrave

Adresse : 170 rue des quatre fils Doumer 58200 Cosne sur Loire

Tél : 06 80 51 25 83

Mail : lescanesduvaldeloire@gmail.com

PATES FERMIERES

Les gourmandes bio

Adresse : La Villeneuve 18300 Feux

Tél : 02 48 72 53 18

Mail : contact@lesgourmandesbio.fr

TRUITES

Les truites du Sancerrois, Rémi Ludwig

Adresse : Route de Vailly 18240 Savigny en Sancerre

Tél : 06 74 72 70 87

Mail : remy-ludwig@orange.fr

VIANDE D'AGNEAU, YAOURTS, FROMAGES FERMIERES chèvres et brebis

Elise Colas et Prune Goetghebeur

Adresse : Le Petit Boucard Chevaise 18260 Assigny

Tél : 06 76 53 53 84

Mail : pattalaine@gmail.com

VOLAILLES et OEUFs

EARL Hautin

Adresse : Ferme des Trappes 45630 Beaulieu sur Loire

Tél : 02 38 35 86 60

Mail : earlhautin@orange.fr

Pour les producteurs qui souhaitent être référencés et les consom'acteurs qui

souhaitent rejoindre l'AMAP, prendre contact par mail :
amapdupaysfort18@gmail.com

CONTACTS

Présidente : Danie Rozier West 07 68 05 62 45

Courriel : amapdupaysfort18@gmail.com

Rappel des engagements du consom'acteur et du paysan

☞ Prendre connaissance de la Charte des AMAP et de la Charte de l'Agriculture Paysanne.

https://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap

☞ Engagement associatif pour faciliter la dynamique de l'association, rôle pédagogique, animation, information, coups de mains.

